

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 10 juillet 2019

2019-04-53

Date d'affichage :

Nombre de conseillers

Exercice : 27

Présents : 19

Votants : 24

L'An Deux Mille dix-neuf, le 10 juillet 2019
Le Conseil Communautaire de la Ville de **La Ferté Saint Aubin**
légalement convoqué le 4 juillet 2019
s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances,
sous la présidence de Monsieur Jean-Paul ROCHE, Président de la
Communauté de Communes des Portes de Sologne

PRESENTS :

Ardon : M. Jean-Paul ROCHE, Mme Elisabeth CATOIRE

Jouy-le-Potier : M. Gilles BILLIOT, M. Pascal HERRERO

La Ferté Saint-Aubin : Mme Constance de PÉLICHY, M. Vincent CALVO, Mme Stéphanie HARS,
Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Véronique DALLEAU, M. Dominique THÉNAULT,
M. Dominique DESSAGNES, M Jean-Frédéric OUVRY

Ligny-le-Ribault : Mme Anne GABORIT, M. Olivier GRUGIER

Marcilly-en-Villette : M. Hervé NIEUVIARTS, Mme Jocelyne BACHMANN, Mme Stéphanie CHARRON

Ménéstreau-en-Villette : M. Bertrand DAUDIN

Sennely : M. Pierre HENRY

POUVOIRS : M. Stéphane CHOUIN à Mme Stéphanie AUGENDRE MENARD, Mme Nicole BOILEAU à Mme Stéphanie HARS, M. Jean-Jacques BOUQUIN à M. Pierre HENRY, M. Eric LEMBO à M. Bertrand DAUDIN, Mme Manuela CHARTIER à M Jean-Frédéric OUVRY

ABSENTS EXCUSES : M. Christophe BONNET, M. Bernard GILBERT, Mme Marie-Annick VATZ

Secrétaire de séance : Mme Constance de PÉLICHY

Objet : Modification du tableau des effectifs

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale notamment l'article 25 et l'article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant et que celui-ci doit mentionner sur quel grade et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

Vu l'avis favorable du CT du siègeant au Centre de Gestion du Loiret en date du 3 juin 2019,

1) Complexe aquatique le Cube

Considérant qu'un adjoint administratif principal de 1^{ère} classe a été intégré dans la fonction publique d'Etat auprès de laquelle il était détaché depuis le 1^{er} septembre 2018,

Considérant qu'un poste d'adjoint administratif territorial a été créé par délibération communautaire n° 2018-05-82 en date du 19 juin 2018 pour remplacer ce poste,

Il convient de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet

Signé par : Jean-Paul ROCHE

Date : 11/07/2019

Qualité : CC PORTES DE SOLOGNE-PDT

2) Service instruction et droit des sols

Considérant qu'un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe a été créé par délibération communautaire n° 2018-08-145 en date du 18 décembre 2018 pour recruter un fonctionnaire titulaire dans le cadre du départ d'un contractuel, il convient de supprimer le poste laissé vacant,

Il convient de supprimer un poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

SUPPRIME :

- 1 poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet
- 1 poste d'adjoint administratif principal de 2^{ème} classe à temps complet

Ancienne situation				Nouvelle situation			
Cadre d'emplois	Grade	Eff	H/s	Cadre d'emplois	Grade	Eff	H/s
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	3	35	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 1 ^{ère} classe	2	35
Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	4	35	Adjoint administratif	Adjoint administratif principal de 2 ^{ème} classe	3	35

Le Président,
Jean-Paul ROCHE